



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Belleville-sur-Loire-depassesments>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Belleville sur Loire : Dépassements de la vitesse moyenne de montée en puissance du réacteur**

30 mai 2016

## France : Belleville sur Loire : Dépassements de la vitesse moyenne de montée en puissance du réacteur

L'unité de production n° 1 était en arrêt programmé depuis le 26 mars 2016. Lors de son redémarrage dans la nuit du 29 au 30 mai, la vitesse moyenne de montée en puissance telle que décrite dans les règles générales d'exploitation a été dépassée à 3 reprises.

### Ce que dit EDF :

#### **Ecart aux règles générales d'exploitation lors du redémarrage de l'unité de production n° 1**

*Publié le 10/06/2016*

L'unité de production n° 1 était en arrêt programmé depuis le 26 mars 2016. Lors de son redémarrage dans la nuit du 29 au 30 mai, la vitesse moyenne de montée en puissance telle que décrite dans les règles générales d'exploitation a été très légèrement dépassée à 3 reprises. Ces dépassements ont été mis en évidence lors d'une analyse menée le 6 juin.

Cet événement n'a eu aucun impact sur la sûreté des installations. Cependant, sa détection tardive a conduit la direction de la centrale à déclarer cet événement le 9 juin à l'Autorité de Sûreté Nucléaire au niveau 1 de l'échelle INES qui en compte 8 (de 0 à 7).

<https://www.edf.fr/groupe-edf/producteur-industriel/carte-des-implantations/centrale-nucleaire-de-belleville/actualites/ecart-aux-regles-generales-d-exploitation-lors-du-redemarrage-de-l-unite-de-production-ndeg1>

### Ce que dit l'ASN :

#### **Non-respect des spécifications techniques d'exploitation**

*16/06/2016*

Le 9 juin 2016, l'exploitant de la centrale nucléaire de Belleville a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif pour la sûreté relatif à un non-respect des spécifications techniques d'exploitation du réacteur n° 1.

Les 29 et 30 mai 2016, le réacteur n° 1 est en phase de redémarrage faisant suite à un arrêt pour rechargement de combustible. Des contrôles internes effectués a posteriori révèlent de potentiels dépassements du critère de montée en puissance fixé à 3% de la puissance nominale par heure au cours de la prise de charge après un rechargement de combustible, conformément aux règles générales d'exploitation. Le 6 juin 2016, l'exploitant confirme cette hypothèse.

Trois dépassements, compris entre 3.15% et 3.28% de la puissance nominale par heure, sont ainsi identifiés sur cette période. Le respect du critère de montée en puissance participe au maintien de l'intégrité des assemblages de combustible présents dans le réacteur et au confinement des produits de fission dans ces assemblages.

Une montée en puissance trop rapide est susceptible de générer des contraintes mécaniques à l'intérieur de la gaine du combustible pouvant conduire à son endommagement, une rupture de gaine du combustible provoquant un relâchement de produits de fission dans le circuit primaire. L'activité du circuit primaire fait l'objet d'une surveillance de l'exploitant dont les résultats sont transmis à l'ASN. Aucun signalement de rupture de gaine n'a été relevé dans le circuit primaire à ce jour.

Compte tenu du non-respect des conditions permanentes prévues par les spécifications techniques d'exploitation, cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle internationale des événements nucléaires INES, qui en compte 7.

<https://www.asn.fr/layout/set/print/Contrôler/Actualites-du-contrôle/Avis-d-incident-des-installations-nucléaires/Non-respect-des-spécifications-techniques-d-exploitation50>